



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

Guide d'utilisation des messages d'information sur les renumérotations de comptes au sein d'un établissement - A l'usage des établissements bancaires -

Messages

Flux A – « AccountSwitchingInformationServiceForward »

Flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Ce guide comprend une présentation générale des principes des renumérotations de compte au sein d'un établissement, en particulier en cas de fusions, et des messages d'usage recommandé entre l'établissement qui renumérote et la banque de l'émetteur d'une part et entre cette dernière et l'émetteur d'autre part.

Ces messages ne sont pas des messages ISO 20022 ; ils ont été conçus sur la base des messages développés pour la mobilité bancaire, eux-mêmes se fondant sur l'acmt.022 « IdentificationModificationAdvice ». Ils respectent les principes de l'ISO 20022 en syntaxe XML, et sont constitués autant que faire se peut d'éléments existants en ISO 20022, en particulier dans le camt.054 « BankToCustomerDebitCreditNotification ». Pour mémoire, acmt.022 et camt.054 ont déjà fait l'objet de guides GUF/CFONB, de même que les messages de mobilité bancaire.

Version : 1.2 validée GT
Date : 24 octobre 2018
Statut : Pour validation par le Bureau du
Conseil

SOMMAIRE

1	LES GRANDS PRINCIPES DES RENUMEROTATIONS DE COMPTES	4
1.1	LE PERIMETRE INTERBANCAIRE DES RENUMEROTATIONS DE COMPTES	4
1.1.1	Les intervenants/acteurs	4
1.1.2	Les types d'opérations pris en compte	5
1.1.3	Caractéristiques générales	6
1.1.4	La cinématique globale	7
1.1.5	Le circuit d'échange des informations	8
1.2	LES FLUX D'ECHANGES DECRITS DANS LE PRESENT GUIDE	8
1.2.1	Flux de renumérotation A – « AccountSwitchingInformationServiceForward »	8
1.2.2	Flux de renumérotation B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »	10
2	LES MESSAGES UTILISES	12
2.1	NOTATIONS ADOPTÉES	12
2.1.1	Les statuts de données	12
2.1.2	Les index de données	12
2.1.3	Les éléments composés	12
2.1.4	Les règles applicables aux messages	12
2.1.5	Caractères autorisés	13
2.2	STRUCTURE DES MESSAGES - GENERALITES	13
2.3	STRUCTURE DÉTAILLÉE DES MESSAGES	15
2.3.1	Flux A – « AccountSwitchingInformationServiceForward »	16
2.3.2	Flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »	17
2.4	LES TYPES D'OPÉRATIONS (BANKTRANSACTIONCODE)	18
2.5	LES REFERENCES OU IDENTIFIANTS PROPRES AUX MESSAGES DE RENUMEROTATION	19
2.5.1	Le référencement du dossier de renumérotation de comptes	19
2.5.2	Les références « techniques » des messages :	20
2.5.3	Les identifiants	20
3	FEUILLES DE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MESSAGES	21
3.1	GENERALITES	21
3.2	FEUILLE « ACCOUNTSWITCHINGINFORMATIONSERVICEFORWARD »	23
3.2.1	Spécificités de ce message	23
3.2.2	Description détaillée du message de flux A	23
3.3	FEUILLE « ACCOUNTSWITCHINGINFORMATIONSERVICEREPORT »	36
3.3.1	Spécificités de ce message	36
3.3.2	Description détaillée du message de flux B	36
4	ANNEXES	49
4.1	ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES VERSIONS	49
4.2	ANNEXE 2 : EXEMPLES DE MESSAGES	50
4.2.1	Annexe 2.1 – Scénario	50
4.2.2	Annexe 2.2 - Exemple de flux de renumérotation A « AccountSwitchingInformationServiceForward »	51
	Représentation du message XML de flux A :	51
4.2.3	Annexe 2.3 - Exemple de flux de renumérotation B « AccountSwitchingInformationServiceReport »	55
	Représentation du message XML de flux B :	55

① AVIS AUX LECTEURS ①

Ce guide a été réalisé sur la base des messages de mobilité bancaire développés par le CFONB.

Périmètre du document

Le présent document décrit un mécanisme français d'information sur les renumérotations de comptes bancaires. Son objectif est d'aider à comprendre l'enchaînement et l'utilisation des messages proposés pour la mise en œuvre par les prestataires de services de paiement (ci-après « établissement » ou « banque ») de l'information à fournir aux émetteurs de virements ou prélèvements lorsqu'un établissement procède à la renumérotation de toute ou partie des comptes qu'il détient au nom de sa clientèle. Ces messages peuvent être utilisés par les établissements situés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, à l'exclusion donc des collectivités et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'exclusion de Monaco.

Il s'agit ici de définir les spécifications et l'utilisation des deux messages qui peuvent être échangés dans le cadre des renumérotations de comptes entre trois des acteurs touchés par celles-ci :

- l'établissement qui renumérote tout ou partie des comptes de sa clientèle
- la banque de l'émetteur de virements et/ou de prélèvements qu'il convient d'informer du changement de domiciliation bancaire des clients de cet émetteur
- l'émetteur de virements et/ou de prélèvements qui doit prendre en compte les nouvelles coordonnées bancaires de ses contreparties.

Lorsque ceci a paru utile, des  **Points d'attention** (x) ont été placés dans certaines rubriques.

Dans ce guide figurent en annexe des exemples de messages.


Dans le cadre du traitement des renumérotations de comptes dans des établissements, l'utilisation de ce mécanisme n'est pas imposée ; elle doit faire l'objet d'un accord entre les banques concernées. De plus, la procédure décrite dans ce guide n'est pas exclusive ; il est en particulier toujours possible pour les établissements qui renumérotent tout ou partie de leurs comptes d'émettre des CAI lorsqu'ils reçoivent des virements et des prélèvements qui mentionnent les anciennes coordonnées de leurs clients.

1 Les grands principes des renumérotations de comptes

Différents événements peuvent conduire à la renumérotation des comptes d'un établissement bancaire, parmi lesquels à titre d'exemple :

- **La fusion de plusieurs établissements**, qui résulte en un établissement fusionné, composé de :
 - le ou les établissements absorbés,
 - l'établissement absorbant.
 - Tout ou partie des comptes de l'établissement fusionné font l'objet d'une renumérotation qui peut alors porter sur :
 - tous les éléments du RIB dans l'IBAN (modification des code banque, code guichet et numéro de compte),
 - une partie des éléments du RIB dans l'IBAN (code banque uniquement, code guichet seulement, numéro de compte, ou toute combinaison de deux de ces 3 éléments).
- **La réorganisation du réseau de distribution** d'un établissement.
 - La renumérotation peut alors s'exprimer sur :
 - le code guichet uniquement,
 - le code guichet et le numéro de compte si besoin.(dans ces deux cas, la clé RIB sera modifiée)
- **Un changement de système d'information ou de système comptable**
 - La renumérotation touche alors le numéro de compte uniquement.

Dans tous les cas, il s'agit d'un processus subi par le client dont le compte est renuméroté et qui doit être le plus transparent possible pour lui. Ce processus impacte les comptes de tous les types de clientèle de l'établissement ou du guichet concerné. L'expérience montre qu'en toutes circonstances il est important que les émetteurs d'opérations vers les comptes concernés par une renumérotation disposent de coordonnées bancaires à jour, même dans les cas où la banque peut en interne organiser un routage automatique et pérenne des anciennes coordonnées vers les nouvelles.

 **Point d'attention (1)** Par rapport au rôle assumé par les établissements bancaires, il convient de distinguer deux cas de figure :


- toutes les banques sont potentiellement et durablement en position de banque d'émetteurs, en situation donc de recevoir pour le compte des émetteurs des messages de renumérotation ;
- seules les banques confrontées à une fusion ou une réorganisation de leur réseau et/ou de leurs systèmes d'information seront temporairement en position de banque qui renumérote et qui par conséquent émet des messages de renumérotation vers ses confrères.

1.1 Le périmètre interbancaire des renumérotations de comptes


1.1.1 Les intervenants/acteurs


- Client : tout client de l'établissement concerné dont le compte est renuméroté (RIB et IBAN modifiés), personnes physiques ou morales, notamment :
 - particuliers,
 - associations,
 - professionnels,
 - PME,
 - ETL,
 - grandes entreprises,
 - sphère sociale,
 - etc.

- Etablissement qui renumérote : banque issue d'une fusion entre deux établissements français ou qui renumérote ses comptes pour d'autres raisons.
- Banque de l'émetteur : banque qui détient le compte des émetteurs des opérations reçues par l'établissement qui renumérote au débit ou au crédit des comptes de clients renumérotés.
- Emetteur : tout émetteur d'opérations reçues par l'établissement qui renumérote au débit ou au crédit des comptes de clients renumérotés :
 - créancier qui émet des prélèvements vers le compte du client,
 - donneur d'ordre qui émet des virements vers le compte du client.
 Le client de l'établissement qui renumérote est la contrepartie de l'émetteur de virement ou de prélèvement.

 **Point d'attention (2)** Il revient à la banque qui renumérote d'évaluer le périmètre des émetteurs à prendre en compte dans le processus automatisé, en fonction, en particulier :

- du volume global d'échanges,
- du résultat des échanges avec les banques des émetteurs avant émission des messages,
- pour les fusions, des délais entre l'émission des messages et la fin de période de fusion bancaire.


 **Point d'attention (3)** Pour les émetteurs, tous leurs systèmes gérant des opérations de paiement avec toutes les catégories de contreparties (clients particuliers comme professionnels ou encore administrations, salariés, fournisseurs...) seront impactés.


 **Point d'attention (4)** Après accord bilatéral avec les banques des émetteurs, la banque qui renumérote transmet les informations à ces dernières qui les diffuseront aux émetteurs concernés. Les banques des émetteurs seront tenues à une obligation de moyens.

1.1.2 Les types d'opérations pris en compte

Ce sont les opérations reçues par l'établissement qui renumérote au débit ou au crédit du compte du client renuméroté. Seules les opérations suivantes sont prises en compte :

- prélèvements reçus au débit du compte :
 - core et B2B en fonction des clients,
 - reçus de France ou de la zone SEPA,
 - mandats non caducs et non révoqués,
 - créanciers absents de listes noires,
 Pour mémoire : les prélèvements ponctuels (one-off) ne sont pas pris en compte ;
- virements reçus au crédit du compte :
 - reçus de France, de l'Union Européenne ou de l'extérieur de l'Union,
 - En euro ou en devise (de l'Union ou hors Union).

 **Point d'attention (5)** Il revient à l'établissement qui renumérote de déterminer le périmètre des opérations à prendre en compte afin d'éviter l'information d'émetteurs qui ne seraient plus concernés.

 **Point d'attention (6)** La notion de récurrence prévue dans la mobilité bancaire n'a pas de sens ici. Dans le cadre du service qu'elle souhaite rendre à ses clients, la banque qui renumérote détermine quelles opérations elle doit prendre en compte pour parvenir à l'information du plus grand nombre possible d'émetteurs.

1.1.3 Caractéristiques générales

Cf. également plus haut 1.1.1 Les intervenants et 1.1.2 Les types d'opérations pris en compte.

- Comptes concernés :
 - Ce sont les comptes renumérotés sur lesquels des paiements sont domiciliés au débit ou au crédit.
 - Comptes renumérotés tenus en France métropolitaine et DOM.
- Cas de renumérotation de comptes :
 - Cf. introduction du point 1 plus haut.
- « Dossier » de renumérotation de compte :
 - Référence unique de renumérotation dans l'établissement qui renumérote. Elle est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de renumérotation. Cf. structure détaillée à l'article 2.5.1.
 - Date d'entrée en vigueur de la renumérotation Cf. structure détaillée à l'article 2.5.1
- Délai d'émission à partir de la mise en œuvre de la renumérotation ; les pré-requis en sont :
 - pas d'anticipation par rapport à la date de renumérotation et à l'information préalable du client de ses nouvelles coordonnées bancaires,
 - la transmission des modifications doit être réalisée pendant une période durant laquelle l'ancienne numérotation et la nouvelle sont accessibles,
 - les délais de transmission des informations doivent permettre la bonne prise en compte par les émetteurs ; pour ce faire, dans le cadre d'une fusion le flux A doit intervenir largement avant la fin de période de fusion bancaire.



Point d'attention (7)

Dans le cadre des fusions, l'utilisation des coordonnées bancaires comportant des codes banques et codes guichets voués à disparaître à l'issue de la période de fusion bancaire est soumise à un calendrier strict auquel on ne peut déroger. Cf. communication CFONB 20180009 « Règles et diligences concernant le fichier des implantations bancaires (FIB) ».

- Période de recherche d'opérations : dans le cadre du service qu'elle souhaite rendre à ses clients, la banque qui renumérote détermine la profondeur qu'elle doit prendre en compte pour parvenir à l'information du plus grand nombre possible d'émetteurs. Une période de recherche par défaut de 13 mois est préconisée. Il revient à l'établissement qui renumérote d'étudier l'éventuelle extension de la période de recherche des opérations à prendre en compte, et ce en concertation avec les banques des émetteurs, afin d'informer les émetteurs au plus juste.
- Période de restitution des informations :
 - par défaut, pour les émetteurs réguliers, l'établissement qui renumérote transmet les informations sur les opérations reçues au cours des 13 derniers mois avant la date de renumérotation,
 - si, sur la période de recherche d'opération, l'établissement détecte des opérations antérieures à ces 13 mois émises par des émetteurs inactifs durant les 13 derniers mois, il peut, après analyse, inclure ces dernières dans le flux A émis.

Dans tous les cas, il faut envisager un étalement des envois d'information qui évite les messages de trop grosse taille, les envois concomitants de nombreux messages, et donc les problèmes d'émission/réception dans le système d'échange et les engorgements de traitement par les banques des émetteurs ainsi que par les émetteurs. En cas de prévision d'échanges importants, une information puis une négociation préalable aux échanges entre les établissements concernés doit fixer les volumes maximum.

Les règles d'utilisation par l'établissement qui renumérote, à savoir périmètre de clientèle concernée, détermination des opérations à prendre en compte ainsi que moment et modalités d'émission des messages, dépendront dans une large mesure de l'importance et du type de l'opération de

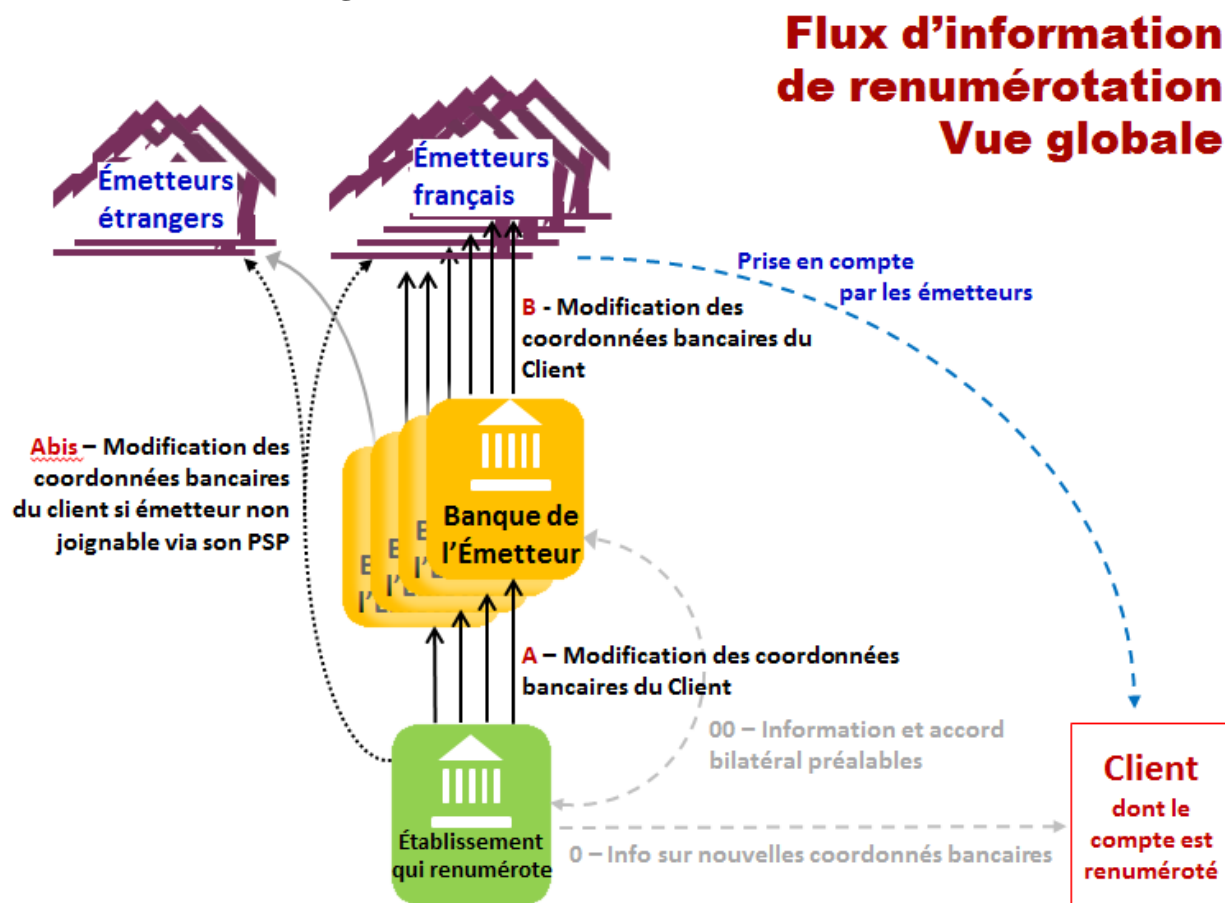
renumérotation (fusion, réorganisation), du niveau de service souhaité envers la clientèle, du volume d'informations à transmettre et du nombre d'émetteurs impactés.

1.1.4 La cinématique globale

Dans cette cinématique, seules les étapes A et B sont couvertes par le présent guide. Pour mémoire, il n'existe pas de délais de type réglementaire pour l'information des émetteurs dans le cadre des renumérotations de compte, ni d'ailleurs pour la prise en compte des modifications par les émetteurs.

- Etape 0 : L'établissement qui renumérote les comptes de ses clients informe ceux-ci de leurs nouvelles coordonnées bancaires. *Cette étape n'est pas couverte par le présent guide.*
- Etape 00 : L'établissement qui renumérote prend contact avec les banques des émetteurs et convient avec chacune d'elles du périmètre et des modalités d'échange des informations concernant ses clients émetteurs. *Cette étape n'est pas couverte par le présent guide.*
- Etape A : L'établissement qui renumérote classe les virements et prélèvements reçus par compte émetteur et informe la banque de cet émetteur ; il adresse à celle-ci autant de messages que de comptes renumérotés, chaque message comprenant les opérations concernées et mentionnant le changement de domiciliation bancaire du client.
- Etape A bis : L'établissement qui renumérote informe par tout moyen les émetteurs qui ne sont pas joignables via leur banque. S'il ne peut pas joindre l'émetteur, il se met en relation avec son client afin de l'informer de cette situation et de permettre le traitement de ce cas spécifique. *Cette étape n'est pas couverte par le présent guide.*
- Etape B : La banque de l'émetteur route les modifications de domiciliation bancaire à l'émetteur.
- Les émetteurs prennent en compte les nouvelles coordonnées dans leurs bases de contreparties pour les opérations à venir ; une information à ces contreparties de la prise en compte du changement de leurs coordonnées bancaires est souhaitable. *Cette étape n'est pas couverte par le présent guide.*

1.1.5 Le circuit d'échange des informations



1.2 Les flux d'échanges décrits dans le présent guide

Pour répondre aux étapes de la cinématique décrites plus haut au point 1.1.5 et reprises dans le schéma ci-dessus, et dans le cadre du périmètre décrit dans l'avis au lecteur, deux des quatre messages de mobilité bancaire ont été ré-utilisés pour transmettre aux émetteurs l'information sur les renumérotations de comptes :

Flux 4 – « AccountSwitchingInformationServiceForward » = Flux A de renumérotation

Flux 5 – « AccountSwitchingInformationServiceReport » = Flux B de renumérotation

1.2.1 Flux de renumérotation A – « AccountSwitchingInformationServiceForward »

Ce message « Forward » est utilisé par l'établissement qui renumérote pour informer la banque de l'émetteur.

Identification du dossier de renumérotation

Le dossier de renumérotation est identifié par sa référence et la date d'application de la renumérotation. Ces informations sont primordiales car en cas de problème elles permettront à tous les intervenants dans la chaîne de retrouver le dossier.

Transmission des anciennes et nouvelles coordonnées bancaires

Dans le bloc « Modification », les éléments « Original Party And Account Identification » et « Updated Party And Account Identification » comprennent exclusivement les coordonnées bancaires du client.

Envoi par l'établissement qui renumérote des informations sur les opérations à la banque de l'émetteur

Après collecte des opérations passées sur le compte avant renumérotation, l'établissement qui renumérote traite les informations, sélectionne les opérations à transmettre et crée les messages destinés aux banques des émetteurs.

Les émetteurs sont identifiés par leurs coordonnées bancaires (IBAN/numéro de compte et identifiant de la banque). Par conséquent, lorsqu'un même émetteur utilise plusieurs comptes bancaires (par exemple si des opérations sont émises par plusieurs établissements de cet émetteur, ou encore s'il émet des virements depuis un compte et des prélèvements depuis un autre...), chacun de ces comptes est vu dans la procédure comme un émetteur donné.

Un message par dossier de renumérotation et par compte de l'émetteur :

- Les messages envoyés par l'établissement qui renumérote (flux de renumérotation A) sont spécifiques à chaque compte renuméroté et à chaque compte de l'émetteur.
- Si pour un compte de client renuméroté plusieurs comptes d'un même émetteur ou plusieurs émetteurs différents sont domiciliés dans la même banque, autant de messages que de comptes d'émetteur(s) seront envoyés à cette banque.
- Si à une date donnée plusieurs dossiers de renumérotation concernent le même compte d'émetteur, autant de messages que de dossiers de renumérotation seront envoyés à la banque de l'émetteur.


Un message peut contenir plusieurs types de paiement :


- Si, dans les informations répertoriées par l'établissement qui renumérote, un même compte d'émetteur s'avère avoir servi à l'émission de plusieurs types de paiement (virements et/ou prélèvements), ces différents types de paiement peuvent être assemblés par l'établissement qui renumérote (flux de renumérotation A) dans un seul message, en agrégats distincts.

Les informations transmises à la banque de l'émetteur sont :

- Dossier de renumérotation :
 - référence unique du dossier de renumérotation,
 - date d'entrée en vigueur de la renumérotation.
- Prélèvements reçus au débit du compte du client, informations destinées aux créanciers :
 - Informations Créancier → telles que dans les opérations reçues
 - Nom du Créancier
 - BIC Banque Emetteur / IBAN du Créancier
 - ICS (Identifiant Créancier SEPA)
 - Informations client (débiteur)
 - Intitulé du compte avant renumérotation
 - BIC établissement avant renumérotation / IBAN du compte du client
 - Intitulé du compte après renumérotation
 - BIC établissement qui renumérote / IBAN du compte du client
 - Informations opérations → telles que dans les opérations reçues
 - Type de SDD (Core ou B2B)
 - RUM (Référence Unique de Mandat)
 - Référence de bout-en-bout (end-to-end ID)
 - Motif de l'opération (Remittance information)
 - Tiers créancier (Ultimate creditor), le cas échéant
- Virements reçus par le client, informations destinées aux donneurs d'ordres :
 - Informations Donneur d'Ordre → telles que dans les opérations reçues
 - Nom du Donneur d'Ordre

- Identifiant du donneur d'ordre (le cas échéant)
- BIC/IBAN du Donneur d'Ordre
- Informations client (bénéficiaire)
 - Intitulé du compte avant renumérotation
 - BIC de l'établissement avant renumérotation / IBAN du compte du client
 - Intitulé du compte après renumérotation
 - BIC de l'établissement qui renumérote / IBAN du compte du client
- Informations opérations → telles que dans les opérations reçues
 - Type de virement (SEPA, international)
 - Référence de bout-en-bout (end-to-end ID)
 - Motif de l'opération (Remittance information)
 - Tiers débiteur (Ultimate debtor), le cas échéant

 **Point d'attention (8)** L'intitulé du compte (civilité, nom du client associé au compte...) avant renumérotation et après renumérotation doit impérativement être le même.

 **Point d'attention (9)** : Ce message « AccountSwitchingInformationServiceForward » est utilisé dans le cas où l'émetteur, donneur d'ordre de virements ou créancier de prélèvements, émet les virements ou prélèvements depuis un ou des comptes tenus dans une ou des banques situées en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer, cependant :

- l'émetteur français peut faire traiter ses virements et prélèvements vers la France par une banque située à l'étranger ;
- l'émetteur peut être étranger, client d'une banque non française.

Dans ces cas, et si la banque de l'émetteur n'est pas partie prenante du présent mécanisme français d'information sur les renumérotations de comptes bancaires, l'établissement qui renumérote se met en relation avec son client afin de l'informer de cette situation et permettre le traitement de ce cas spécifique (ceci est matérialisé sur le schéma plus haut en 1.1.5 par la flèche en pointillé à gauche entre l'établissement qui renumérote et les émetteurs).

1.2.2 Flux de renumérotation B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Ce message « Report » est utilisé par la banque de l'émetteur pour informer son client émetteur de virements ou de prélèvements. La banque de l'émetteur transmet les informations à celui-ci sans les modifier. Les informations transportées par type de paiement sont identiques à celles du flux A, cf. ci-dessus.

L'émetteur, donneur d'ordre de virements ou créancier de prélèvements, peut être situé à l'étranger (ceci est matérialisé sur le schéma au point 1.1.5 par la flèche grisée entre une banque de l'émetteur et un émetteur étranger). Dans ce cas, le mode d'information de ce créancier dépend des accords entre ce créancier et sa banque.

Pour ce qui est des émetteurs français, l'utilisation du message défini par le flux B est recommandée. Afin de tenir compte des modes habituels de communication entre les banques et leurs clients, la banque de l'émetteur peut convenir avec son client, en fonction de son offre :

- de la périodicité selon laquelle l'émetteur recevra les informations de sa banque,
- des modalités de transmission de l'information, en mode unitaire (un dossier de renumérotation par message) ou en mode assemblé (un même message portant sur plusieurs dossiers de renumérotation)
- de l'envoi de messages de renumérotation « vides », sans bloc « modification », lorsqu'aucun dossier de renumérotation n'aurait été reçu par la banque de l'émetteur à une date d'information donnée si dans l'accord bilatéral entre banque qui renumérote et banque de l'émetteur une période d'envoi est convenue.

L'émetteur procède au changement de domiciliation bancaire dans ses bases ; il est recommandé qu'il en informe sa contrepartie.

2.1 Notations adoptées

2.1.1 Les statuts de données

Le caractère obligatoire ou non d'une donnée ou d'un groupe de données est défini par un statut. Celui-ci est notifié dans les messages de renumérotation de comptes comme il l'est dans les messages normalisés par l'ISO 20022 qui ne prévoient que deux statuts, « obligatoire » et « facultatif ».

Le statut « facultatif » tel que prévu dans les définitions de messages normalisés ISO 20022 a néanmoins été redéfini plus précisément, de façon à ne laisser aucune ambiguïté sur l'utilisation des objets (groupes de données, données) dans ce guide d'utilisation des messages de renumérotation de comptes XML. Cette redéfinition est conforme à celle utilisée dans les guides d'utilisation des standards ISO 20022 publiés conjointement par le GUF et le CFONB.

Le caractère obligatoire ou facultatif est représenté sous la forme suivante qui précise le nombre d'occurrences minimales et maximales :

[0..1] : l'élément est présent 0 ou 1 fois. Il est donc facultatif

[0..n] : l'élément est présent 0 ou n fois. Il est donc facultatif

[1..1] : l'élément est présent 1 fois. Il est donc obligatoire

[1..n] : l'élément est présent 1 ou n fois. Il est donc obligatoire.

L'interprétation du statut des données est également conditionnée par l'élément « Or ». Par exemple, la présence de « Or » pour plusieurs sous-éléments rattachés à un même élément avec un statut [1..1] signifie qu'un et un seul élément doit être renseigné.

2.1.2 Les index de données

Chaque donnée répertoriée dans les messages de renumérotation de comptes est indexée par un numéro. Ce numéro est attribué en séquence. Il est composé de deux nombres séparés par un point (x.yyy). Le premier nombre correspond au numéro de niveau du message.

Le second est le numéro de la donnée dans le niveau correspondant.

Ainsi, la première donnée du premier niveau aura un index 1.0

2.1.3 Les éléments composés

Dans le standard ISO, certains éléments sont des éléments composés, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas de données en propre mais ne sont constitués "que" de sous-éléments. Ils sont caractérisés par le signe '+' dans la première colonne de la structure détaillée présentée en article 2.3.

Dans les descriptions détaillées des messages, articles 3.2 et suivants du présent guide, ces éléments sont identifiés par le mot « composed » dans la colonne « Data Type ».

Toutes les fois que cela a été jugé nécessaire les sous-éléments ont été détaillés.

2.1.4 Les règles applicables aux messages

Certains items doivent obéir à des règles spécifiques comme des règles de dépendance entre éléments. Dans les messages de renumérotation de comptes, elles sont décrites dans la colonne « commentaires ».

2.1.5 Caractères autorisés

Les caractères autorisés dans les messages ISO 20022 sont ceux de la norme UTF8. Cependant, les banques européennes et donc les banques françaises se limitent au jeu de caractères latins, composé de :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
/ - ? : () . , ' + Espace

Cependant, les caractères @ et _ sont ajoutés à la liste des caractères latins.

Les caractères qui ne font pas partie des caractères cités ci-dessus sont des **caractères interdits** dans les messages de renumérotation de comptes.

IMPORTANT :

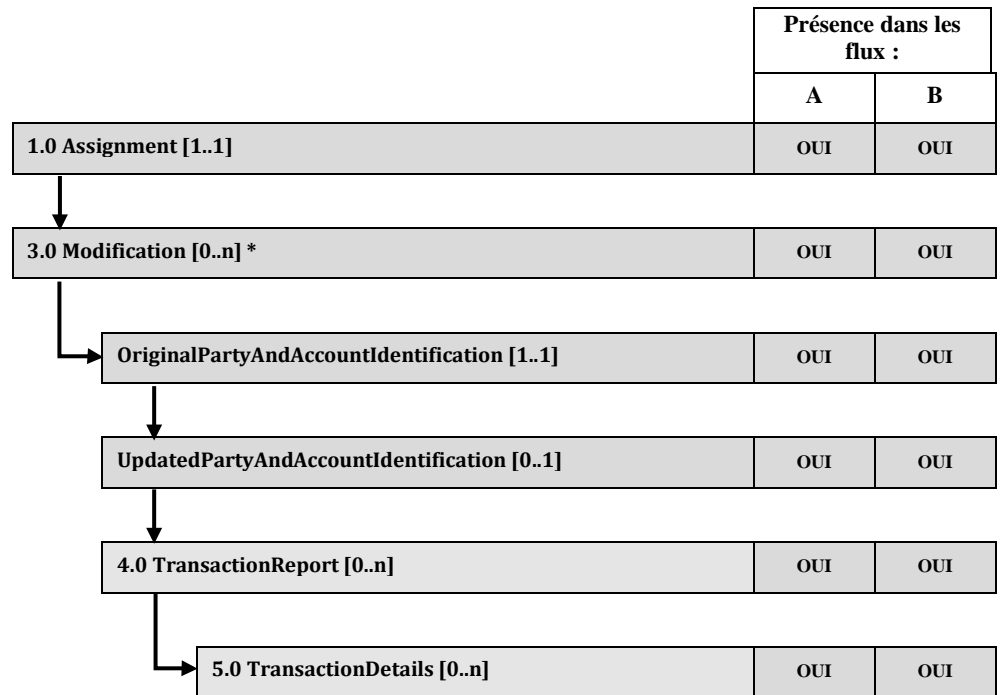
Il faut respecter la nomenclature des « Data Type ».

2.2 Structure des messages - Généralités

Les deux messages utilisés pour la mise en oeuvre de l'information des émetteurs sur les renumérotations de comptes sont fondés sur la structure du message ISO 20022 acmt.022 « IdentificationModificationAdvice » (généralement appelé CAI).

Néanmoins, ce message s'est avéré insuffisant pour transporter dans chacun des 2 flux normalisés toutes les informations requises par l'information sur les renumérotations de comptes.

La structure générique et son utilisation spécifique à chacun des messages sont reprises dans le tableau ci-dessous :



* Les messages retenus pour les renumérotations de compte ne comportent pas de niveau 2

* L'absence de niveau 3.0 est autorisée uniquement dans le cas d'un message de flux B,

■ Le niveau 1.0 Assignment

Il contient des informations génériques au message dans son ensemble (Référence du message, date et heure de création) ainsi que les informations sur l'émetteur et le récepteur du message et éventuellement sur le créateur (Creator) de la demande, si celui qui a créé le 1^{er} message de renumérotation (Flux A – « AccountSwitchingInformationServiceForward ») est différent de l'émetteur du message. Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.

- « Creator »

Partie qui crée le premier message de renumérotation de comptes. C'est donc toujours l'établissement qui renumérote. L'élément « Creator » est utilisé en particulier quand l'établissement qui renumérote passe par une banque intermédiaire pour communiquer avec la banque de l'émetteur.

- « Assigner » et « Assignee »

- « Assigner » (assigneur)

Partie qui assigne le cas à la partie suivante dans la chaîne. Il s'agit donc de l'émetteur du message de renumérotation de comptes en question.

- « Assignee » (assigné)

Partie à laquelle le cas est assigné par la partie précédente dans la chaîne. Il s'agit donc du récepteur du message de renumérotation de comptes en question.

L'« Assignee » d'un message reçu devient « Assigner » du message qu'il envoie à la partie suivante dans la chaîne.

« Assigner » et « Assignee » sont obligatoires dans le message. L'information qu'ils transportent est pour chacun d'eux une donnée de point à point, spécifique au message concerné. Elle change donc pour chacun des messages dans la chaîne.

■ Le niveau 3.0 Modification

Ce niveau est présent dans tous les messages de renumérotation, avec une structure propre à chacun d'eux. Néanmoins, il comprend toujours l'information sur les anciennes et nouvelles coordonnées bancaires :

- OriginalPartyAndAccountIdentification

Anciennes coordonnées bancaires dans l'établissement qui renumérote.

- UpdatedPartyAndAccountIdentification
Nouvelles coordonnées bancaires dans l'établissement qui renumérote.

Dans les messages de flux A et B, « forward » et « report », ce niveau comprend l'identification du dossier de renumérotation, les anciennes et nouvelles coordonnées bancaires ainsi que le détail des deux types d'opérations concernés. Pour le flux B, et dans le cadre contractuel des restitutions banque-client, une banque de l'émetteur et son client émetteur peuvent convenir de l'envoi de messages de renumérotation 'vides' lorsqu'aucun message de renumérotation n'aura été reçu sur la période négociée dans l'accord bilatéral entre la banque qui renumérote et la banque de l'émetteur.

▪ **Le niveau 4.0 TransactionReport**

Les messages de flux A et de flux B comprennent autant de niveaux « transaction report » que de types d'opérations. Pour chacun d'eux, le niveau 4.0 indique le type global d'opérations et le nombre d'enregistrements (donc le nombre des transactions sur lesquelles des informations sont transportées).

▪ **Le niveau 5.0 TransactionDetail**

Un niveau 5.0 figurera pour chacune des transactions remontées. Il indique de façon plus fine le type de transaction et comprend pour chacune des transactions les détails nécessaires à sa reconnaissance par l'émetteur.

2.3 Structure détaillée des messages

Le signe '+' dans la première colonne signifie que la balise est constituée de plusieurs sous éléments détaillés à part dans les spécifications. On trouvera ce signe en particulier pour les éléments composites (*ex : Assigner ou Assignee*).

L'arbre d'éléments, c'est-à-dire le véritable contenu du document en XML, est composé de données structurées identifiées par des « balises » elles-mêmes regroupées dans des niveaux dont voici la synthèse.

NOTA : Dans les schémas ci-après, l'arborescence ne retient que les éléments globaux utilisés dans la mise en œuvre des messages en France. La colonne « multiplicité » est celle qui figure dans les messages eux-mêmes ; elle ne correspond donc pas obligatoirement à l'usage retenu pour la mise en œuvre, qui figure lui dans la colonne « FR Renumerotation ». Le détail de la codification retenue pour cet usage figure plus bas au point 3, dans les feuilles de description détaillée des messages. Le cas échéant, pour un élément utilisable plusieurs fois dans le message lui-même, la mention « x1 » signifie que pour la mise en œuvre en France il ne peut être utilisé qu'une seule fois.

2.3.1 Flux A – « AccountSwitchingInformationServiceForward »

AccountSwitchingInformationServiceForward			FR
	Message item	Mult.	Renumerotation
1.0	ASSIGNMENT	[1..1]	M
	MessageIdentification	[1..1]	M
	CreationDateTime	[1..1]	M
+	Creator	[0..1]	O
+	Agent	[1..1]	R
+	Assigner	[1..1]	M
+	Agent	[1..1]	R
+	Assignee	[1..1]	M
+	Agent	[1..1]	R
3.0	MODIFICATION	[1..n]	M x 1[ou 2]
	Identification	[1..1]	M
+	AccountSwitchingReference	[1..1]	M
	AccountSwitchingIdentification	[1..1]	M
	DateOfSignature	[1..1]	M
+	OriginalPartyAndAccountIdentification	[0..1]	R
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
+	UpdatedPartyAndAccountIdentification	[1..1]	M
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
	Additional Information	[0..1]	O
4.0	TRANSACTIONREPORT	[0..n]	R
+	TransactionSummary	[0..1]	R
5.0	TRANSACTIONDETAILS	[0..n]	R
+	BanktransactionCode	[0..1]	R
+	References	[0..1]	R
+	RelatedParties	[0..1]	R
+	RelatedAgents	[0..1]	R
+	RemittanceInformation	[0..1]	D

Utilisation en France :

M = Obligatoire

O = Optionnel

R = Requis

D = Dépendant

x 1 = 1 occurrence

NIVEAU ADRESSAGE DU MESSAGE

NIVEAU IDENTIFICATION DU DOSSIER, MODIFICATION DES COORDONNEES ET INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION DETAILLEE SUR LES OPERATIONS

Le message « forward » ne peut porter que sur un seul dossier de renumérotation et ne comporte donc en principe qu'un seul niveau « modification ». Néanmoins, dans le cas où le numéro de compte du client dans l'établissement qui renumérote aurait changé au cours de la période sur laquelle porte la collecte des informations, cet établissement qui renumérote devrait utiliser une occurrence de « modification » par numéro de compte.

Au niveau « modification », la présence des deux éléments « original party and account identification » et « updated party and account identification » est obligatoire. Ce niveau « modification » doit comprendre au moins un niveau « transaction report » et peut en contenir jusqu'à deux si un même émetteur est donneur d'ordre de virements et créancier de prélèvements depuis le même compte.

2.3.2 Flux B – « AccountSwitchingInformationServiceReport »

AccountSwitchingInformationServiceReport			FR
	Message item	Mult.	Renumerotation
1.0	ASSIGNMENT	[1..1]	M
	MessageIdentification	[1..1]	M
	CreationDateTime	[1..1]	M
+	Creator	[0..1]	O
+	Agent	[1..1]	R
+	Assigner	[1..1]	M
+	Agent	[1..1]	R
+	Assignee	[1..1]	M
+	Party	[1..1]	R
3.0	MODIFICATION	[0..n]	O
	Identification	[1..1]	M
+	AccountSwitchingReference	[1..1]	M
	AccountSwitchingIdentification	[1..1]	M
	DateOfSignature	[1..1]	M
+	OriginalPartyAndAccountIdentification	[0..1]	R
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
+	UpdatedPartyAndAccountIdentification	[1..1]	M
+	Party	[1..1]	M
+	Account	[0..1]	R
+	Agent	[0..1]	R
	Additional Information	[0..1]	O
4.0	TRANSACTIONREPORT	[0..n]	R
+	TransactionSummary	[0..1]	R
5.0	TRANSACTIONDETAILS	[0..n]	R
+	BanktransactionCode	[0..1]	R
+	References	[0..1]	R
+	RelatedParties	[0..1]	R
+	RelatedAgents	[0..1]	R
+	RemittanceInformation	[0..1]	D

Utilisation en France :
M = Obligatoire
O = Optionnel
R = Requis
D = Dépendant
x 1 = 1 occurrence

NIVEAU ADRESSAGE DU MESSAGE

NIVEAU IDENTIFICATION DU DOSSIER, MODIFICATION DES COORDONNEES ET INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION SUR LES OPERATIONS

NIVEAU INFORMATION DETAILLEE SUR LES OPERATIONS

A la différence des messages entre banques, et pour tenir compte des usages de communication entre banques et entreprises, ce message peut porter sur plusieurs dossiers de renumérotation concernant le même émetteur. Ceci se traduit par plusieurs niveaux « modification ». Dans chacun d'eux, la présence des deux éléments « original party and account identification » et « updated party and account identification » tels que reçus dans le flux A est obligatoire. Et chacun d'eux doit contenir au moins un niveau « transaction report » et peut en comprendre jusqu'à deux si pour un même dossier de renumérotation un même émetteur est donneur d'ordres de virements et créancier de prélèvements depuis le même compte.

Point d'attention (10) :

Le niveau 3.0 « Modification » est indiqué comme optionnel car en cas d'accord bilatéral entre l'émetteur et sa banque un message de renumérotation peut être envoyé 'vide', c'est-à-dire sans bloc « modification » (cf. plus haut en 3.1.3, Point d'attention 2) s'il a été convenu qu'un message serait envoyé systématiquement entre la banque de l'émetteur et son client pendant toute la période durant laquelle la banque de l'émetteur est susceptible de recevoir des flux A de la part de la banque. Pour mémoire, cette période fait l'objet d'un accord bilatéral entre la banque qui renumérote et la banque de l'émetteur.

2.4 Les types d'opérations (BankTransactionCode)

La nature de l'opération est identifiée par une donnée qui s'appelle « BankTransactionCode ». Dans sa déclinaison ISO, utilisée ici, ce code est composé de trois éléments :

- Domaine (Domain)
- Famille (Family)
- Sous-Famille (SubFamilyCode)

Exemple : virement SEPA émis

```
<Domn>
  <Cd>PMNT</Cd>
  <Fmly>
    <Cd>ICDT</Cd>
    <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
  </Fmly>
</Domn>
```

Dans les éléments ci-dessus :

Le domaine est « PMNT » pour « paiement »

La famille est « ICDT » pour « virement émis »

La sous-famille est « ESCT » pour « virement SEPA »

Remarque :

- La liste complète des « BankTransactionCodes » est disponible sur le site de l'ISO à l'adresse suivante : www.iso20022.org.

Dans les messages utilisés pour les flux A et B de la renumérotation de comptes, les « BankTransactionCodes » sont utilisés dans le bloc « TransactionReport » à deux niveaux :

- Sous « TransactionSummary » figure un « BankTransactionCode » générique correspondant à l'un des deux types de paiement recensés pour la renumérotation de comptes
- Sous « TransactionDetails » figure un « BankTransactionCode » plus précis :
 - SDD Core ou SDD B2B pour les prélèvements
 - Virement SEPA ou virement non-SEPA

IMPORTANT !

L'établissement qui renumérote devra, par rapport aux opérations reçues sur les comptes renumérotés, inverser dans ses messages de flux A le sens des « BankTransactionCodes » pour les rendre les opérations compréhensibles par l'émetteur.

Ainsi par exemple, les virements reçus sur le compte figureront dans les messages de flux A et B dans la catégorie virement émis générique, PMNT ICDT OTHR.

Les BankTransactionCodes utilisés dans le cadre de la renumérotation de comptes sont :

Moyen de paiement	BTC générique			Moyen de paiement	BTC détail		
	Domaine	Famille	Sous Famille		Domaine	Famille	Sous Famille
<i>Flux A et B</i>							
Virements émis	PMNT	ICDT	OTHR	SCT émis	PMNT	ICDT	ESCT
				Virement international émis	PMNT	ICDT	XBCT*
Prélèvements émis	PMNT	IDDT	OTHR	SDD Core émis	PMNT	IDDT	ESDD
				SDD B2B émis	PMNT	IDDT	BBDD

* Flux A seulement

2.5 Les références ou identifiants propres aux messages de renumérotation

Les messages de renumérotation comprennent différents types de référence, à l'instar de ce que prévoit le standard ISO 20022.


2.5.1 Le référencement du dossier de renumérotation de comptes

Il est composé de la référence proprement dite accompagnée de la date de mise en œuvre de la renumérotation de comptes :

- La référence du dossier de renumérotation de comptes est, dans chacun des messages, reprise dans l'élément « AccountSwitchingReference » : c'est la référence dans l'établissement qui renumérote. Pour une opération de renumérotation donnée, chaque compte renuméroté sera identifié par une référence « AccountSwitchingReference » unique au regard de l'élément « DateOfSignature ». Cette référence est transportée inchangée de bout en bout dans toute la chaîne des messages de renumérotation. Elle est structurée comme suit :

NUM-BICCFRZZXXX-00000000000000


- NUM = pour spécifier qu'il s'agit d'une renumérotation, fusion ou hors fusion
- BICCFRZZXXX = BIC de l'établissement qui renumérote, systématiquement sur 11 caractères
- 0000000000000000 = référence alphanumérique interne à l'établissement qui renumérote

 **Point d'attention (12)**


Les 15 caractères de la référence alphanumérique sont à la main de l'établissement qui renumérote.

- L'élément « DateOfSignature » transporte pour sa part la date de mise en œuvre des nouvelles coordonnées dans l'établissement qui renumérote :
 - dans le cadre des fusions, c'est la date à partir de laquelle les systèmes de la banque fusionnée émettent et reçoivent des opérations avec les nouvelles coordonnées du compte concerné (le client doit impérativement avoir été informé auparavant),
 - dans le cadre de renumérotation pour d'autres raisons, c'est la date d'entrée en vigueur de cette renumérotation pour le compte concerné.

Une opération de renumérotation donnée peut être étalée sur plusieurs dates de mise en œuvre. Ainsi, pour une même opération de renumérotation, la banque qui renumérote peut procéder en plusieurs étapes correspondant chacune à des plages de numéros de comptes différentes, elle peut appliquer une date de renumérotation, donc d'entrée en vigueur, spécifique à chacune de ces étapes.

 **Point d'attention (13)**

Dans les deux cas il s'agit de la date à partir de laquelle courent les périodes de recherche et de restitution des informations, cf. plus haut au point « 1.1.3 Caractéristiques générales ».

 **Point d'attention (14)** Les changements de numéros de compte sont à prendre en compte le plus tôt possible par les contreparties.

2.5.2 Les références « techniques » des messages :

- **MessageIdentification** : l'élément 1.1 contient la référence du message lui-même attribuée par la banque qui l'émet. C'est une référence de point à point, c'est-à-dire que si des banques intermédiaires sont utilisées pour le transport des informations, plusieurs messages se succéderont entre les deux acteurs de renumérotation concernés, et cette référence changera à chaque étape.
- **Modification => Identification** : l'élément 3.1 contient la référence du bloc « Modification » attribuée par la banque qui l'émet. C'est une référence de point à point, c'est-à-dire que si des banques intermédiaires sont utilisées pour le transport des informations, plusieurs messages se succéderont entre les deux acteurs de renumérotation concernés, et cette référence changera à chaque étape.

2.5.3 Les identifiants

Il s'agit des identifiants qui figurent dans les opérations recensées par l'établissement qui renumérote :

- **EndToEndIdentification** : c'est la référence véhiculée de bout en bout dans l'opération de paiement recensée. Elle figure obligatoirement dans les virements SEPA et les prélèvements SEPA. Dans le cadre de la renumérotation de comptes, elle doit être restituée à l'émetteur.
- **MandateIdentification** : c'est la RUM (Référence Unique du Mandat) spécifique aux prélèvements SEPA. Dans le cadre de la renumérotation de comptes, elle doit être restituée au créancier.

EndToEndIdentification et MandateIdentification sont passées inchangées jusqu'à l'émetteur.

3 Feuilles de description détaillée des messages

3.1 Généralités

Présentation générale des feuilles

Chaque message est présenté sous forme de tableau reprenant :

1°) des données définies pour chacun des messages :

- **Index** : il s'agit de l'identifiant des éléments composant le message. Il est destiné à faciliter le repérage des éléments.
- « **Or** » : identifie les conditions « ou » entre deux ou plusieurs éléments.
- **Level** : symbolise l'indentation par profondeur de niveau. Elle correspond à l'indentation visuelle du Message Item.
- **Message Item** : nom de l'élément.
- **XML Tag** : nom de la balise XML
- **Mult.** : le premier caractère donne le caractère obligatoire (1) ou optionnel (0), le second, donne le nombre maximal d'occurrences supportées par le message.
- **Data Type** : précise le type de donnée composite (composed, codes ou end point) ou son format.
- **Definition** : définitions ISO pour chaque élément.

La majeure partie de ces éléments et leurs caractéristiques sont consultables sur la documentation de l'ISO 20022.

2°) des données utiles à l'exploitation des éléments :

- **Statut FR** : donne le caractère (obligatoire, requis...) défini pour un élément dans un contexte donné. Le statut tient compte de la richesse et de la variété des offres présentées par les établissements dans les restitutions à la clientèle. Ce caractère est codifié comme suit :

Code	Signification	Commentaires
M	Obligatoire (Mandatory)	Obligatoire dans le message. Utilisation : S'applique aux éléments dont le caractère obligatoire ne fait pas l'objet d'un choix marqué par un "ou exclusif" (XOr)
R	Requis (Required)	Dans le standard noté optionnel [0..1], mais rendu obligatoire dans le guide par la communauté française. Utilisé également quand la norme identifie une information comme optionnelle retenue par la communauté française (N si non retenue) mais composée de deux sous-composants obligatoires avec un « ou exclusif » {Or [1..1] Or [1..1]}.
D	Dépendant (Dependent)	Obligatoire sous certaines conditions, en particulier en fonction d'autres données dans le message. Utilisation : Lorsqu'il s'agit d'un sous-composant coté [1..1] dépendant d'un composant retenu comme optionnel. S'applique également aux éléments obligatoires qui dépendent par exemple d'un choix marqué par un "ou exclusif" (XOr).
A	Recommandé ou Conseillé (Advised)	Utilisation vivement conseillée (l'information est utile pour l'un des intervenants ou pour son destinataire). Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels.
O	Optionnel (Optional)	Peut être utile pour le destinataire mais n'est pas nécessaire au le traitement. Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels.
N	Non utilisé (Not used)	Donnée non utilisée dans les messages de renumérotation. Utilisation : S'applique uniquement aux éléments optionnels

Quand une donnée est non utilisée (statut « N »), elle n'est pas indiquée dans les feuilles spécifiques présentées ci-après. Si toutefois, un logiciel devait recevoir (par erreur) une telle balise notée « N » par la communauté française, il est fondé à l'ignorer.

Pour les données imbriquées ou données composites, le statut de la donnée élémentaire est lié au statut de la donnée composite de rattachement. Par exemple, la structure suivante :

Message Item	Statut
PartyIdentification	O
Name	R

signifie que la donnée Name est requise quand la donnée PartyIdentification est utilisée.

- **Commentaires** : précise les informations utiles et recommandations nécessaires à l'utilisation.

Lorsqu'une référence est faite à une autre partie du guide, elle est précisée par la mention « cf », suivie du chapitre en italique et en bleu.

Les éléments en brun et en italique concernent la description d'éléments génériques de niveau groupe (les « end points » en langage ISO 20022).

3.2 Feuille « AccountSwitchingInformationServiceForward »

3.2.1 Spécificités de ce message

Sens établissement qui renumérote vers banques des émetteurs, cf. plus haut chapitre 1.2.1 Flux de renumérotation A - « AccountSwitchingInformationServiceForward »

Ce message est utilisé par l'établissement qui renumérote pour transmettre aux banques des émetteurs les informations sur les virements et prélèvements domiciliés sur le compte du client qui fait l'objet de la renumérotation.

Ce message ne contient pas de bloc 2 (index 2.x).

Les sous-blocs 4 et 5 sont limités aux seules opérations de virements et prélèvements effectuées par les émetteurs.

3.2.2 Description détaillée du message de flux A

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
		<input type="checkbox"/>	<i>Message Root</i>	<AcctSwtchnngInfSvcRptV01>	[1..1]	Composed		M	
1.0		<input type="checkbox"/>	Assignment	<Assgnmt>	[1..1]	Composed	Identifie le message de transmission	M	
1.1		→	MessageIdentification	<MsgId>	[1..1]	Max35Text	Référence point à point, telle que fournie par l'assigneur et envoyée à la partie suivante dans la chaîne afin d'identifier de façon non ambiguë le message	M	
1.2		→	CreationDateTime	<CreDtTm>	[1..1]	ISODateTime	Date et heure de création du message	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.3		→	Creator	<Cretr>	[0..1]	Composed	Partie à l'origine de la renumérotation	O	Etablissement qui renumérote. Règle de formatage : A utiliser si l'établissement qui renumérote n'est pas l'"assigner" du message (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
1.4	Or }	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	
1.5		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.6		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement qui renumérote (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
1.7		→	Assigner	<Assgnr>	[1..1]	Composed	Partie qui assigne la demande à une autre partie. Il s'agit aussi de l'émetteur du message	M	Banque émettrice du message si la banque qui renumérote n'émet pas elle-même ses messages, la banque qui renumérote est alors précisée dans « Creator »
1.8	Or }	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Banque émettrice du message
1.9		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.10		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC Banque émettrice

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.11		→	Assignee	<Assgne>	[1..1]	Composed	Partie à laquelle la demande est assignée. Il s'agit aussi du récepteur du message	M	Banque de l'émetteur
1.12	Or }	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Banque réceptrice du message
1.13		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.14		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC banque réceptrice
3.0			Modification	<Mod>	[1..*]	Composed	Information concernant la donnée modifiée	M	<u>Règle de formatage 1</u> : Par défaut une seule occurrence de "modification" est autorisée <u>Règle de formatage 2</u> : Si dans la période de recherche des opérations, la banque qui renumérote avait procédé à une première renumérotation de comptes, une seconde occurrence est autorisée ; « l'Original Party » est alors renseigné avec les coordonnées bancaires qu'avait le client avant la première renumérotation
3.1		→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification unique, telle qu'assignée par la partie émettrice, pour identifier de façon non ambiguë l'information de modification au sein du message	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.2		→	AccountSwitchingReference	<AcctSwtchnRef>	[1..1]	Composed	Référence de modification de coordonnées bancaires	M	Donne la référence et la date de la renumérotation de compte dans la banque qui renumérote
3.3		→→	AccountSwitchingIdentification	<AcctSwtchnId>	[1..1]	Max35Text	Identifiant de modification de coordonnées bancaires	M	Référence unique du dossier de renumérotation de compte
3.4		→→	DateOfSignature	<DtOfSgntr>	[1..1]	ISODate	Date de signature	M	Date d'entrée en vigueur de la renumérotation
3.5		→	OriginalPartyAndAccountIdentification	<OrgnPtyAndAcctId>	[0..1]	Composed	Identification d'origine de la partie et du compte	R	Informations avant renumérotation
3.6		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.7		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte avant renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.8		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte de la partie	R	N° de compte avant renumérotation
3.9	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client avant renumérotation
3.10		→→	Agent	<Agt>	[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.11		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.12		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.13		→	UpdatedPartyAndAccountIdentification	<UpdtdPtyAndAcctId>	[1..1]	Composed	Identification de la partie et/ou du compte dans l'établissement qui renumérote	M	Informations après renumérotation
3.14		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	Règle de formatage : doit être identique au 3.6
3.15		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte après renumérotation. <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.16		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte d'une partie	R	N° de compte du client après renumérotation
3.17	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client après renumérotation
3.18		→→	Agent		[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
3.19		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.20		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)
3.21		→	AdditionalInformation	<AddtlInf>	[0..1]	Max140Text	Information complémentaire, format libre, pour compléter l'information liée à la modification	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
4.0		→	TransactionReport	<TxRprt>	[0..n]	Composed	Liste des types d'opérations reprises dans cette réponse	R	<u>Règle de formatage</u> : Utilisable autant de fois que de familles d'opérations rapportées, soit au maximum 2 fois par message (virements et prélèvements)
4.1		→→	TransactionsSummary	<TxsSummry>	[0..1]	Composed	Ensemble d'information sur les écritures	R	
4.2		→→→	TotalEntriesPerBankTransactionCode	<TtIntriesPerBkTxCd>	[0..n]	Composed	Total des écritures par code opération bancaire	R	
4.3		→→→→	NumberOfEntries	<NbOfNtries>	[0..1]	Max15NumericText	Nombre total d'écritures pour ce code opération	R	
4.4		→→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[1..1]	Composed	Code opération bancaire	M	Code générique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
4.5		→→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine	R	
4.6		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "PMNT"
4.7		→→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
4.8		→→→→→→→ →	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis
4.9		→→→→→→→ →	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Sous famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "OTHR" pour un code générique
5.0		→→	TransactionDetails	<TxDtls>	[0..n]	Composed	Niveau Opération	R	
5.1		→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[0..1]	Composed	Code opération bancaire	R	Code spécifique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
5.2		→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine	R	
5.3		→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	"PMNT" pour Paiement (Payment)	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "PMNT"
5.4		→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
5.5		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.6		→→→→→	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous famille	M	<u>Règle de formatage</u> : Renseigner avec "ESDD" pour prélèvement SEPA (Core SDD) "BBDD" pour prélèvement SEPA Interentreprises (B2B SDD) "XBCT" pour virements internationaux "ESCT" pour virement SEPA
5.7		→→→	References	<Refs>	[0..1]	Composed	Références de la transaction	R	
5.8		→→→→	EndToEndIdentification	<EndToEndId>	[0..1]	Max35Text	Référence de bout-en-bout Utilisé notamment pour les opérations SEPA	D	<u>Règle de formatage</u> : Obligatoire pour opérations SEPA
5.9		→→→→	MandatIdentification	<MndtId>	[0..1]	Max35Text	Concerne les prélèvements SEPA. Référence unique du mandat (RUM), renseignée par le créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.10		→→→	RelatedParties	<RltdPties>	[0..1]	Composed	Entités concernées par la transaction	R	<u>Règle de formatage</u> : Un seul compte d'émetteur possible ; DebtorAccount et/ou CreditorAccount doivent toujours être le même
5.11		→→→→	Debtor	<Dbtr>	[0..1]	Composed	Information sur le débiteur	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction Obligatoire pour virement émis
5.12		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du débiteur	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.13		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du débiteur	O	
5.14	{Or	→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.15		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifier	BIC	D	<u>Règle de formatage</u> : Si présent, Other non renseigné
5.16		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.17		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.18		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.19	{{Or	→→→→→→ →→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.20	Or}}	→→→→→→ →→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.21		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	
5.22	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.23		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.24		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.25		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.26		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.27		→→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement
5.28		→→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.29		→→→→→→ →→	Issuer		[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	
5.30		→→→→	DebtorAccount	<DbrtAcct>	[0..1]	Composed	Compte du débiteur	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.31		→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.32	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	D	<u>Règle de formatage</u> : Si utilisé, "Other" ne peut pas être renseigné
5.33	Or}	→→→→→→	Other	<Othr>	[1..1]	Composed	Autre identifiant de compte utilisable si IBAN non disponible (émetteur étranger de virements)	D	<u>Règle de formatage</u> : Utilisable seulement si IBAN non disponible (émetteur étranger de virements)

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.34		→→→→→→ →	Identification	<Id>	[0..1]	Max34Text	Identifiant de compte en format libre	R	
5.35		→→→→	UltimateDebtor	<UltmtDbtr>	[0..1]	Composed	Identification du tiers débiteur	D	<u>Règles de formatage</u> : Dépendant du type de transaction Virement émis seulement
5.36		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers débiteur	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.37		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers débiteur	O	
5.38	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.39		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifier	BIC	D	<u>Règle de formatage</u> : Si présent, Other non renseigné
5.40		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	<u>Règles de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.41		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.42		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.43	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.44	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.45		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.46	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.47		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.48		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.49		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.50		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.51		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement
5.52		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.53		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.54		→→→→	Creditor	<Cdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le créancier	D	<u>Règles de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.55		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du créancier	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.56		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du créancier : ICS pour un prélèvement SEPA	D	<u>Règle de formatage</u> : Obligatoire pour les prélèvements
5.57	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	R	<u>Règle de formatage</u> : Obligatoire pour les prélèvements : ICS créancier
5.58		→→→→→→ →	Other	<Oth>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement
5.59		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	ICS du créancier
5.60		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de texte libre	O	
5.61	Or}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Code propriétaire	R	<u>Règle de formatage</u> : Valorisé à "SEPA"
5.62		→→→→	CreditorAccount	<CdtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du créancier	D	<u>Règles de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.63		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.64	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifier	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	R	
5.65		→→→→	UltimateCreditor	<UltmtCdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le tiers créancier.	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction ; prélèvement émis seulement
5.66		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers créancier	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.67		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers créancier	O	
5.68	{Or}	→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.69		→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.70		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règles de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.71		→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.72		→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.73	{{Or}	→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.74	Or}}	→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.75		→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.76	Or}	→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.77		→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.78		→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.79		→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.80		→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.81		→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.82		→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.83		→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.84		→→→	RelatedAgents	<RltdAgt>	[0..1]	Composed		R	
5.85		→→→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[0..1]	Composed	Information sur la banque du débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction, virement émis seulement

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.86		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
5.87		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du virement reçu sur le compte renuméroté
5.88		→→→→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[0..1]	Composed	Identification de la banque du créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transactions, prélèvement émis seulement
5.89		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Identifiant de la banque du créancier	M	
5.90		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du prélèvement reçu sur le compte renuméroté.
5.91		→→→	RemittanceInformation	<RmtInf>	[0..1]	Composed	Motif du paiement	D	<u>Règle de formatage</u> : Soit Unstructured soit Structured ; pas les deux ensembles
5.92		→→→→	Unstructured	<Ustrd>	[0..n]	Max140Text	Motif du paiement sous forme non structurée. Limité à une occurrence	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence
5.93		→→→→	Structured	<Strd>	[0..n]	Composed	Motif du paiement sous forme structurée utilisé uniquement en cas de réception de prélèvement au format XML (pour le détail de la structure cf le guide prélèvement)	D	<u>Règles de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement Uniquement pour les opérations SEPA
5.94		→→→→→	CreditorReference Information	<CdtrRefInf>	[0..1]	Composed	Référence fournie par le créancier	R	
5.95		→→→→→→	Type	<Tp>	[0..1]	Composed	Type de référence	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.96		→→→→→→ →	CodeOrProprietary	<CdOrPrtry>	[1..1]	Composed	Code ou propriétaire	M	
5.97	{Or	→→→→→→ →→	Code	<Cd>	[1..1]	DocumentType3Code	La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)	M	<u>Règle de formatage</u> : La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)
5.98		→→→→→→	Reference	<Ref>	[0..1]	Max35Text	Référence	R	

3.3 Feuille « AccountSwitchingInformationServiceReport »

3.3.1 Spécificités de ce message

Sens banque de l'émetteur vers l'émetteur, cf. plus haut chapitre 1.2.2 Flux de renumérotation B - « AccountSwitchingInformationServiceReport ».

Ce message est utilisé par la banque de l'émetteur pour transmettre à ses clients émetteurs les informations reçues de l'établissement qui renumérote sur les virements et prélèvements domiciliés sur le compte objet de la renumérotation.

L'émetteur est reconnu par son IBAN. De ce fait, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le CAI, c'est, à côté du nom, l'IBAN qui est retenu comme identifiant de l'« Assignee » dans le bloc 1 « Assignment ».

Ce message ne comprend pas de bloc 2 (index 2.x).

Les sous-blocs 4 et 5 sont limités aux seules opérations de virements et prélèvements effectuées par les émetteurs.

Afin de répondre à la pratique de la relation banque-client, ce message permet :

- plusieurs occurrences du bloc 3 « Modification » afin de permettre la transmission en une fois de plusieurs dossiers de renumérotation concernant le même émetteur ;
- Aucune occurrence du bloc 3 « Modification » afin de permettre l'envoi systématique de messages de renumérotation de flux B 'vides' aux émetteurs lorsqu'aucun flux A en provenance de la banque qui renumérote n'aura été reçu par la banque de l'émetteur sur la période convenue dans le cadre des accords bilatéraux entre les 2 banques.

3.3.2 Description détaillée du message de flux B

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Stat ut FR	Commentaires
			<i>Message Root</i>	<AcctSwtchnInfSvcRptV01 >	[1..1]	Composed		M	
1.0			Assignment	<Assgnmt>	[1..1]	Composed	Identifite le message banque-client	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.1		→	MessageIdentification	<MsgId>	[1..1]	Max35Text	Référence point à point, telle que fournie par l'assigneur et envoyée à la partie suivante dans la chaîne afin d'identifier de façon non ambiguë le message.	M	
1.2		→	CreationDateTime	<CreDtTm>	[1..1]	ISODatetime	Date et heure de création du message	M	
1.3		→	Creator	<Cretr>	[0..1]	Composed	Partie à l'origine de la renumérotation Cf. Flux A	O	Utilisé si la banque qui renumérote n'était pas l'émetteur du flux A. Il s'agit de la banque qui renumérote. Dans le cadre d'une fusion, banque absorbante.
1.4	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	
1.5		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
1.6		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement qui renumérote
1.7		→	Assigner	<Assgnr>	[1..1]	Composed	Partie qui assigne la demande à une autre partie. Il s'agit aussi de l'émetteur du message.	M	Banque de l'émetteur
1.8	Or}	→→	Agent	<Agt>	[1..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Banque émettrice du message

Index	Or	Level	Message Item					XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
1.9		→→→				FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M		
1.10		→→→→				BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC Banque Emettrice	
1.11		→		Assignee				<Assgne>	[1..1]	Composed	Partie à laquelle la demande est assignée. Il s'agit aussi du récepteur du message.	M	Client émetteur des opérations de virements et de prélèvements reçus sur le compte renuméroté.
1.12	{Or	→→				Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	R	Partie réceptrice du message.	
1.13		→→→				Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Nom de l'émetteur <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères	
1.14		→→→				Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identification unique et non ambiguë d'une partie	R		
1.15	{Or	→→→→				OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Moyen unique et non ambigu d'identifier une organisation	R	Emetteur, identifié obligatoirement par son IBAN	
1.16		→→→→→				Other	<Othr>	[0..*]	Composed	Autre identifiant. Une seule occurrence. Si présent, AnyBIC non renseigné.	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement	
1.17		→→→→→→				Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification de la partie.	M	IBAN du compte de l'émetteur: - donneur d'ordre pour un virement - créancier pour un prélèvement	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.0			Modification	<Mod>	[0..*]	Composed	Information concernant la donnée modifiée	0	<u>Règles de formatage</u> : Plusieurs occurrences possibles si la banque de l'émetteur regroupe plusieurs "Modifications" dans un seul message. L'absence d'occurrence n'est possible que pour la fourniture de messages 'vides' dans le cadre d'un accord bilatéral entre la banque de l'émetteur et son client émetteur.
3.1		→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identification unique, telle qu'assignée par la partie émettrice, pour identifier de façon non ambiguë l'information de modification au sein du message.	M	
3.2		→	AccountSwitchingReference	<AcctSwtchngRef>	[1..1]	Composed	Référence de modification de coordonnées bancaires.	M	Donne la référence de la renumérotation et la date d'entrée en vigueur de la renumérotation
3.3		→→	AccountSwitchingIdentification	<AcctSwtchngId>	[1..1]	Max35Text	Identifiant de modification de coordonnées bancaires	M	Référence unique du dossier de renumérotation telle que créée par la banque qui renumérote.
3.4		→→	DateOfSignature	<DtOfSgntr>	[1..1]	ISODate	Date de signature .	M	Date d'entrée en vigueur de la renumérotation.
3.5		→	OriginalPartyAndAccountIdentification	<OrgnlPtyAndAcctId>	[0..1]	Composed	Identification d'origine de la partie et du compte	R	Informations avant renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.6		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.7		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte avant renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.8		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte de la partie	R	N° de compte avant renumérotation
3.9	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client avant renumérotation
3.10		→→	Agent	<Agt>	[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.11		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
3.12		→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de l'établissement avant renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbée)
3.13		→	UpdatedPartyAndAccountIdentification	<UpdtdPtyAndAcctId>	[1..1]	Composed	Identification de la partie et/ou du compte dans l'établissement qui renumérote	M	Informations après renumérotation telles que reçues par la banque de l'émetteur
3.14		→→	Party	<Pty>	[1..1]	Composed	Identification d'une personne physique ou d'une organisation	M	
3.15		→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom utilisé pour identifier une partie	R	Intitulé du compte après renumérotation <u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
3.16		→→	Account	<Acct>	[0..1]	Composed	Identification non ambiguë du compte d'une partie	R	N° de compte du client après renumérotation.
3.17	{Or	→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	M	IBAN du client après renumérotation

Index	Or	Level	Message Item				XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
3.18		→→			Agent		[0..1]	Composed	Identification d'une institution financière	R	Etablissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)	
3.19		→→→			FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M		
3.20		→→→→			BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifier	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC établissement après renumérotation (dans le cadre d'une fusion, banque absorbante)	
3.21		→	AdditionalInformation				<AddtlInf>	[0..1]	Max140Text	Information complémentaire, format libre, pour compléter l'information liée à la modification.	O	
4.0		→	TransactionReport				<TxRprt>	[0..n]	Composed	Liste des types d'opérations reprises dans cette réponse.	R	Utilisable autant de fois que de familles d'opérations rapportées, soit au maximum 2 fois niveau 3.0 « Modification » (virements et prélèvements).
4.1		→→			TransactionsSummary	<TxsSummry>	[0..1]	Composed	Ensemble d'information sur les écritures	R		
4.2		→→→			TotalEntriesPerBankTransactionCode	<TtlNtriesPerBkTxCd>	[0..n]	Composed	Total des écritures par code opération bancaire.	R		
4.3		→→→→			NumberOfEntries	<NbOfNtries>	[0..1]	Max15NumericText	Nombre total d'écritures pour ce code opération	R		
4.4		→→→→			BankTransactionCode	<BkTxCd>	[1..1]	Composed	Code opération bancaire	M	Code générique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.	
4.5		→→→→→			Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R		
4.6		→→→→→→			Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	Règle de formatage : Renseigner avec "PMNT"	
4.7		→→→→→→			Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M		

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
4.8		→→→→→→ →	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	Règle de formatage : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.
4.9		→→→→→→ →	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	Règle de formatage : Renseigner avec "OTHR" pour un code générique
5.0		→→	TransactionDetails	<TxDtls>	[0..n]	Composed	Niveau Opération	R	
5.1		→→→	BankTransactionCode	<BkTxCd>	[0..1]	Composed	Code opération bancaire.	R	Code spécifique à ce niveau. Les BTC sont exprimés sens vu de l'émetteur.
5.2		→→→→	Domain	<Domn>	[0..1]	Composed	Domaine.	R	
5.3		→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionDomain1Code	Code domaine	M	Règle de formatage : Renseigner avec "PMNT"
5.4		→→→→→	Family	<Fmly>	[1..1]	Composed	Famille	M	
5.5		→→→→→→	Code	<Cd>	[1..1]	ExternalBankTransactionFamily1Code	Code famille	M	Règle de formatage : Renseigner avec "IDDT" pour prélèvement émis, "ICDT" pour virement émis.
5.6		→→→→→→	SubFamilyCode	<SubFmlyCd>	[1..1]	ExternalBankTransactionSubFamily1Code	Code sous-famille	M	Règle de formatage : Renseigner avec "ESDD" pour prélèvement SEPA (Core SDD) "BBDD" pour prélèvement SEPA Interentreprises (B2B SDD) "ESCT" pour virement SEPA "XBCT" pour le virement international
5.7		→→→	References	<Refs>	[0..1]	Composed	Références de la transaction	R	
5.8		→→→→	EndToEndIdentification	<EndToEndId>	[0..1]	Max35Text	Référence de bout-en-bout	D	Règle de formatage : Obligatoire pour opérations SEPA
5.9		→→→→	MandatIdentification	<MndtId>	[0..1]	Max35Text	Identifiant du mandat	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.10		→→→	RelatedParties	<RltdPties>	[0..1]	Composed	Entités concernées par la transaction	R	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.11		→→→→	Debtor	<Dbtr>	[0..1]	Composed	Information sur le débiteur.	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.12		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du débiteur	R	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.13		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du débiteur	O	
5.14	{Or	→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.15		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifier	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.16		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.17		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.18		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.19	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.20	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.21		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.22	Or}	→→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.23		→→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.24		→→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.25		→→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.26		→→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.27		→→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.28		→→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Text	Identifiant	M	
5.29		→→→→→→ →→	Issuer		[0..1]	Text	Emetteur de l'identifiant	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.30		→→→→	DebtorAccount	<DbtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour virement émis
5.31		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.32	{Or	→→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	International Bank Account number (IBAN) - Identifiant international de compte	D	Règle de formatage : Si utilisé, "Other" ne peut pas être renseigné.
5.33	Or}	→→→→→→	Other	<Othr>	[1..1]	Composed	Autre identifiant de compte	D	Règle de formatage : Utilisable seulement si IBAN non disponible (émetteur étranger de virements).
5.34		→→→→→→ →	Identification	<Id>	[0..1]	Max34Text	Identifiant de compte en format libre.	R	
5.35		→→→→	UltimateDebtor	<UltmtDbtr>	[0..1]	Composed	Identification du tiers débiteur	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Virement émis seulement
5.36		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers débiteur	O	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.37		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers débiteur	O	
5.38	{Or	→→→→→→	OrganisationIdentification	<Orgld>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.39		→→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.40		→→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.41		→→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.42		→→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.43	{{Or	→→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.44	Or}}	→→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.45		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.46	Or}	→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.47		→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.48		→→→→→ →	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.49		→→→→→ →	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.50		→→→→→ →	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.51		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement
5.52		→→→→→ →	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.53		→→→→→ →	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.54		→→→→	Creditor	<Cdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis
5.55		→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du créancier	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 70 caractères
5.56		→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du créancier : ICS pour un prélèvement SEPA	D	Obligatoire pour les prélèvements
5.57	Or}	→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique,	R	Obligatoire pour les prélèvements SEPA. ICS créancier pour les prélèvements
5.58		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	R	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement.
5.59		→→→→→ →	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant .	M	ICS du créancier
5.60		→→→→→ →	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de texte libre	O	
5.61	Or}	→→→→→ →	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	R	<u>Règle de formatage</u> : Valorisé à "SEPA"
5.62		→→→→	CreditorAccount	<CdtrAcct>	[0..1]	Composed	Compte du créancier	D	<u>Règle de formatage</u> : Dépendant du type de transaction. Obligatoire pour prélèvement émis

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.63		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Composed	Identifiant du compte	M	
5.64	{Or	→→→→→	IBAN	<IBAN>	[1..1]	IBAN2007Identifiant	IBAN du compte.	R	
5.65		→→→→	UltimateCreditor	<UltmtCdtr>	[0..1]	Composed	Informations sur le tiers créancier.	D	Règle de formatage : Dépendant du type de transaction. Prélèvement émis seulement.
5.66		→→→→→	Name	<Nm>	[0..1]	Max140Text	Nom du tiers créancier	O	Règle de formatage : Limité à 70 caractères
5.67		→→→→→	Identification	<Id>	[0..1]	Composed	Identifiant du tiers créancier	O	
5.68	{Or	→→→→→	OrganisationIdentification	<OrgId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne morale	M	
5.69		→→→→→ →	AnyBIC	<AnyBIC>	[0..1]	AnyBICIdentifiant	BIC	D	Règle de formatage : Si présent, Other non renseigné
5.70		→→→→→ →	Other	<Othr>	[0..n]	Composed	Autre identifiant	D	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement Si présent, AnyBIC non renseigné
5.71		→→→→→ →→	Identification	<Id>	[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	
5.72		→→→→→ →→	SchemeName	<SchmeNm>	[0..1]	Composed	Nom du schéma d'identification, sous forme de code ou de texte libre	O	
5.73	{{Or	→→→→→ →→→	Code	<Cd>	[1..1]	Code	Code	M	
5.74	Or}}	→→→→→ →→→	Proprietary	<Prtry>	[1..1]	Max35Text	Codification propriétaire	M	
5.75		→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Émetteur de l'identifiant	O	
5.76	Or}	→→→→→	PrivateIdentification	<PrvtId>	[1..1]	Composed	Identifiant de personne physique	M	
5.77		→→→→→ →	DateAndPlaceOfBirth	<DtAndPlcOfBirth>	[0..1]	Composed	Date et lieu de naissance	O	
5.78		→→→→→ →→	BirthDate	<BirthDt>	[1..1]	ISODate	Date de naissance	M	
5.79		→→→→→ →→	CityOfBirth	<CityOfBirth>	[1..1]	Max35Text	Ville de naissance	M	
5.80		→→→→→ →→	CountryOfBirth	<CtryOfBirth>	[1..1]	CountryCode	Pays de naissance	M	
5.81		→→→→→ →	Other		[0..n]	Composed	Autre identifiant	O	Règle de formatage : Limité à 1 occurrence seulement
5.82		→→→→→ →→	Identification		[1..1]	Max35Text	Identifiant	M	

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.83		→→→→→→ →→	Issuer	<Issr>	[0..1]	Max35Text	Emetteur de l'identifiant	O	
5.84		→→→	RelatedAgents	<RltdAgts>	[0..1]	Composed		R	
5.85		→→→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[0..1]	Composed	Information sur la banque du débiteur	D	Dépendant du type de transaction, virement émis seulement
5.86		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Set d'éléments utilisés pour identifier de façon unique et non ambiguë une institution ou "branche" d'une institution financière	M	
5.87		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifieur	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du virement reçu sur le compte renuméroté
5.88		→→→→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[0..1]	Composed	Identification de la banque du créancier	D	Dépendant du type de transactions, prélèvement émis seulement
5.89		→→→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Composed	Identifiant de la banque du créancier	M	
5.90		→→→→→→	BICFI	<BICFI>	[0..1]	BICFIIdentifieur	Code d'identification d'une institution financière	R	BIC de la Banque de l'émetteur du prélèvement reçu sur le compte renuméroté.
5.91		→→→	RemittanceInformation	<RmtInf>	[0..1]	Composed	Motif du paiement	D	Selon ce qui aura été reçu dans le flux A <u>Règle de formatage</u> : Soit Unstructured soit Structured. Pas les deux ensemble
5.92		→→→→	Unstructured	<Ustrd>	[0..n]	Max140Text	Motif du paiement sous forme non structurée. Limité à une occurrence	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence

Index	Or	Level	Message Item	XML Tag	Mult.	Data Type	Définition	Statut FR	Commentaires
5.93		→→→→	Structured	<Strd>	[0..n]	Composed	Motif du paiement sous forme structurée utilisé uniquement en cas de réception de prélèvement au format XML (pour le détail de la structure cf le guide prélèvement)	D	<u>Règle de formatage</u> : Limité à 1 occurrence seulement Uniquement pour les opérations SEPA
5.94		→→→→→	CreditorReference Information	<CdtrRefInf>	[0..1]	Composed	Référence fournie par le créancier	R	
5.95		→→→→→→	Type	<Tp>	[0..1]	Composed	Type de référence	O	
5.96		→→→→→→→ →	CodeOrProprietary	<CdOrPrtry>	[1..1]	Composed	code ou propriétaire	M	
5.97	{Or	→→→→→→→ →→	Code	<Cd>	[1..1]	DocumentType3Code	La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)	M	<u>Règle de formatage</u> : La valeur "SCOR" est obligatoire (StructuredCommunicationReference)
5.98		→→→→→→	Reference	<Ref>	[0..1]	Max35Text	Référence	R	

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : Historique des versions

Version	Date	Modifications
1.0	xx/02/2018	Première version publiée

4.2 ANNEXE 2 : Exemples de messages

4.2.1 Annexe 2.1 – Scénario

La banque BKDDFRPPXXX est absorbée par la banque BKAAFRPPXXX. Le code banque 10041 de BKDDFRPPXXX ainsi que son adresse BIC BKDDFRPPXXX disparaîtront à l'issue de la procédure d'absorption. Les comptes de BKDDFRPPXXX sont renumérotés au 1^{er} octobre 2017.

Pour le client Hans KUNDE de BKDDFRPPXXX, ceci signifie :

- Nouveau compte : IBAN FR7630041362100012345678989 / BIC BKAAFRPPXXX
- Ancien compte : IBAN FR7510041010050500013M02631 / BIC BKDDFRPPXXX

La banque BKAAFRPPXXX récupère des informations sur 6 opérations passées sur le compte tenu par la banque absorbée BKDDFRPPXXX :

- 2 virements reçus de Jean MARTIN domicilié dans la banque BQHFR2AXXX
- 2 virements et 1 prélèvement en provenance d'un même émetteur, MUTUELLE XXX, domicilié dans la banque BQFFRPPXXX,
- 1 prélèvement émis par un autre créancier, SOCIETE YY, dans la banque BQGGFRPPXXX,

Envoi de **3 flux de renumérotation A** comprenant au total :

4 virements émis
2 prélèvements émis

- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à la banque BQHFR2AXXX*
⇒ *1 Flux A comprenant 2 virements émis (ce flux A n'est pas représenté plus bas).*
- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à banque BQGGFRPPXXX les informations sur le prélèvement émis par le créancier SOCIETE YY*
⇒ *1 Flux A comprenant 1 prélèvement émis (ce flux A n'est pas représenté plus bas).*
- *La banque BKAAFRPPXXX envoie à la banque BQFFRPPXXX les informations sur les 2 virements et le prélèvement qui concernent son client MUTUELLE XXX*
⇒ *1 Flux A comprenant 2 virements émis et 1 prélèvement émis*
Ce flux est illustré plus bas (cf. annexe 2.2).

Envoi de **3 flux de renumérotation B** comprenant au total :

4 virements émis
2 prélèvements émis

- *La banque BQHFR2AXXX envoie à son client Jean MARTIN les informations sur les 2 virements qui le concernent*
⇒ *1 Flux B comprenant 2 virements émis (ce flux B n'est pas représenté ci-dessous).*
- *La banque BQGGFRPPXXX envoie à son client SOCIETE YY les informations sur le prélèvement qui la concerne*
⇒ *1 Flux B comprenant 1 prélèvement émis (ce flux B n'est pas représenté ci-dessous).*
- *La banque BQFFRPPXXX envoie à son client MUTUELLE XXX les informations sur les 2 virements et le prélèvement qui le concernent.*
⇒ *1 Flux B comprenant 2 virements émis et 1 prélèvement émis*
Ce flux est illustré plus bas (cf. annexe 2.3).

4.2.2 Annexe 2.2 - Exemple de flux de renumérotation A « AccountSwitchingInformationServiceForward »

Message de routage de la banque BKAAFRPPXXX vers la banque BQFFFRPPXXX de l'émetteur MUTUELLE XXX

- 2 virements émis
- 1 prélèvement émis

Nom du message XML « AccountSwitchingInformationServiceForward » :
acmt.02y.001.01:Forward

Cf. 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligne du message ci-dessous.

Représentation du message XML de flux A :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<Document xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns:"urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:acmt.02y.001.01:Forward"
  xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:acmt.02y.001.01:Forward
acmt.02y.001.01:Forward_AccountSwitchingInformationServiceForwardV01_Flow4_Forward.xsd">
  <AcctSwtchnngInfSvcRptV01>
    <Assgnmt>
      <MsgId>MSGID - 345678</MsgId>
      <CreDtTm>2017-10-06T14:00:01Z</CreDtTm>
      <Assgnr>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BKAAFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </Assgnr>
      <Assgne>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </Assgne>
    </Assgnmt>
    <Mod>
      <Id>REFMOD-151006-NN1234</Id>
      <AcctSwtchnngRef>
        <AcctSwtchnngId>NUM-BKAAFRPPXXX-123456789012345</AcctSwtchnngId>
        <DtOfSgntr>2017-10-01</DtOfSgntr>
      </AcctSwtchnngRef>
      <OrgnlPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7510041010050500013M02631</IBAN>
        </Acct>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BKDDFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </OrgnlPtyAndAcctId>
      <UpdtdPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7630041362100012345678989</IBAN>
        </Acct>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BKAAFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </UpdtdPtyAndAcctId>
    </Mod>
  </AcctSwtchnngInfSvcRptV01>
</Document>
```

```

    </FinInstnId>
  </Agt>
</UpdtdPtyAndAcctId>
<TxRprt>
  <TxSummry>
    <TtlNtriesPerBkTxCd>
      <NbOfNtries>2</NbOfNtries>
      <BkTxCd>
        <Domn>
          <Cd>PMNT</Cd>
          <Fmly>
            <Cd>ICDT</Cd>
            <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
          </Fmly>
        </Domn>
      </BkTxCd>
    </TtlNtriesPerBkTxCd>
  </TxSummry>
  <TxDtls>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>ICDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
    <Refs>
      <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-03-15</EndToEndId>
    </Refs>
    <RltdPties>
      <Dbtr>
        <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>123456789</Id>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
    </RltdPties>
    <RltdAgts>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
        </FinInstnId>
      </DbtrAgt>
    </RltdAgts>
    <RmtInf>
      <Ustrd>VIR MALADIE DU 14-05-2017</Ustrd>
    </RmtInf>
  </TxDtls>
  <TxDtls>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>ICDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
    <Refs>
      <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-01-15</EndToEndId>
    </Refs>

```

```

<RltdPties>
  <Dbtr>
    <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
    <Id>
      <Orgld>
        <Othr>
          <Id>987654321</Id>
        </Othr>
      </Orgld>
    </Id>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
</RltdPties>
<RltdAgts>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
</RltdAgts>
<RmtInf>
  <Ustrd>VIR MALADIE DU 10-01-2017</Ustrd>
</RmtInf>
</TxDtIs>
</TxRprt>
<TxRprt>
  <TxSummry>
    <TtlNtriesPerBkTxCd>
      <NbOfNtries>1</NbOfNtries>
      <BkTxCd>
        <Domn>
          <Cd>PMNT</Cd>
          <Fmly>
            <Cd>IDDT</Cd>
            <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
          </Fmly>
        </Domn>
      </BkTxCd>
    </TtlNtriesPerBkTxCd>
  </TxSummry>
  <TxDtIs>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>IDDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESDD</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
  <Refs>
    <EndToEndId>E2E-PREL OPE AAAA</EndToEndId>
    <MndtId>MANDAT 55555</MndtId>
  </Refs>
  <RltdPties>
    <Cdtr>
      <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
      <Id>
        <PrvtId>
          <Othr>
            <Id>FR00ZZZ123456</Id>
            <SchmeNm>
              <Prtry>SEPA</Prtry>
            </SchmeNm>
          </Othr>
        </PrvtId>
      </Id>
    </Cdtr>

```

```
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
</RltdPties>
<RltdAgts>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
</RltdAgts>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRELEVEMENT JUIN 2017</Ustrd>
</RmtInf>
</TxDtIs>
</TxRprt>
</Mod>
</AcctSwtchnInfSvcRptV01>
</Document>
```

4.2.3 Annexe 2.3 - Exemple de flux de renumérotation B « AccountSwitchingInformationServiceReport »

Message d'information à l'émetteur MUTUELLE XXX

- 2 virements émis
- 1 prélèvement émis

Nom du message XML « AccountSwitchingInformationServiceReport » :

acmt.02z.001.01

Cf. 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligne du message ci-dessous.

Représentation du message XML de flux B :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<Document xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:acmt.02z.001.01"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:acmt.02z.001.01
acmt.02z.001.01_AccountSwitchingInformationServiceReportV01_Flow5_Report.xsd">
  <AcctSwchngInfSvcRptV01>
    <Assgnmt>
      <MsgId>MSGID - 456789</MsgId>
      <CreDtTm>2017-10-06T14:00:01Z</CreDtTm>
      <Assgnr>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </Assgnr>
      <Assgne>
        <Pty>
          <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
          <Id>
            <OrgId>
              <Othr>
                <Id>FR7630021362100012345678247</Id>
              </Othr>
            </OrgId>
          </Id>
        </Pty>
      </Assgne>
    </Assgnmt>
    <Mod>
      <Id>REFMOD-151006-MM1234</Id>
      <AcctSwchngRef>
        <AcctSwchngId>NUM-BKAAFRPPXXX-123456789012345</AcctSwchngId>
        <DtOfSgntr>2017-10-01</DtOfSgntr>
      </AcctSwchngRef>
      <OrgnlPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7510041010050500013M02631</IBAN>
        </Acct>
        <Agt>
          <FinInstnId>
            <BICFI>BKDDFRPPXXX</BICFI>
          </FinInstnId>
        </Agt>
      </OrgnlPtyAndAcctId>
      <UpdtdPtyAndAcctId>
        <Pty>
          <Nm>M. HANS KUNDE</Nm>
        </Pty>
        <Acct>
          <IBAN>FR7630041362100012345678989</IBAN>
        </Acct>
      </UpdtdPtyAndAcctId>
    </Mod>
  </AcctSwchngInfSvcRptV01>
</Document>
```

```

<Agt>
  <FinInstnId>
    <BICFI>BKAARPPXXX</BICFI>
  </FinInstnId>
</Agt>
</UpdtPtyAndAcctId>
<TxRprt>
  <TxSummry>
    <TtlNtriesPerBkTxCd>
      <NbOfNtries>2</NbOfNtries>
      <BkTxCd>
        <Domn>
          <Cd>PMNT</Cd>
          <Fmly>
            <Cd>ICDT</Cd>
            <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
          </Fmly>
        </Domn>
      </BkTxCd>
    </TtlNtriesPerBkTxCd>
  </TxSummry>
  <TxDtls>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>ICDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
    <Refs>
      <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-03-15</EndToEndId>
    </Refs>
    <RltdPties>
      <Dbtr>
        <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>123456789</Id>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
    </RltdPties>
    <RltdAgts>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BICFI>BQFFRPPXXX</BICFI>
        </FinInstnId>
      </DbtrAgt>
    </RltdAgts>
    <RmtInf>
      <Ustrd>VIR MALADIE DU 14-05-2017</Ustrd>
    </RmtInf>
  </TxDtls>
<TxDtls>
  <BkTxCd>
    <Domn>
      <Cd>PMNT</Cd>
      <Fmly>
        <Cd>ICDT</Cd>
        <SubFmlyCd>ESCT</SubFmlyCd>
      </Fmly>
    </Domn>
  </BkTxCd>

```



```

<Refs>
  <EndToEndId>E2E-VIR ABC-2017-01-15</EndToEndId>
</Refs>
<RltdPties>
  <Dbtr>
    <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
    <Id>
      <OrgId>
        <Othr>
          <Id>987654321</Id>
        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
</RltdPties>
<RltdAgts>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
</RltdAgts>
<RmtInf>
  <Ustrd>VIR MALADIE DU 10-01-2017</Ustrd>
</RmtInf>
</TxDtls>
</TxRprt>
<TxRprt>
  <TxSummry>
    <TtlNtriesPerBkTxCd>
      <NbOfNtries>1</NbOfNtries>
      <BkTxCd>
        <Domn>
          <Cd>PMNT</Cd>
          <Fmly>
            <Cd>IDDT</Cd>
            <SubFmlyCd>OTHR</SubFmlyCd>
          </Fmly>
        </Domn>
      </BkTxCd>
    </TtlNtriesPerBkTxCd>
  </TxSummry>
  <TxDtls>
    <BkTxCd>
      <Domn>
        <Cd>PMNT</Cd>
        <Fmly>
          <Cd>IDDT</Cd>
          <SubFmlyCd>ESDD</SubFmlyCd>
        </Fmly>
      </Domn>
    </BkTxCd>
  </Refs>
  <EndToEndId>E2E-PREL OPE AAAA</EndToEndId>
  <MndtId>MANDAT 5555</MndtId>
</Refs>
<RltdPties>
  <Cdtr>
    <Nm>MUTUELLE XXX</Nm>
    <Id>
      <PrvtId>
        <Othr>
          <Id>FR00ZZZ123456</Id>
          <SchmeNm>
            <Prtry>SEPA</Prtry>
          </SchmeNm>
        </Othr>
      </PrvtId>
    </Id>
  </Cdtr>

```

```
</PrvtId>
</Id>
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7630021362100012345678247</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
</RltdPties>
<RltdAgts>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BQFFFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
</RltdAgts>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRELEVEMENT JUIN 2017</Ustrd>
</RmtInf>
</TxDtIs>
</TxRprt>
</Mod>
</AcctSwchngInfSvcRptV01>
</Document>
```